

FRÉDÉRIC CLÉMENT

(Promotion 1897-1898)

NOTICE PAR M. GEORGES BONNEFOUS

Il y aura bientôt sept ans que Frédéric Clément a disparu tragiquement au cours d'un des épisodes sanglants de la grande guerre et quand ses amis évoquent son cher souvenir, leur douleur se réveille aussi vive qu'au premier jour.

C'est que celui qu'ils ont perdu n'était pas seulement doué des plus belles qualités de l'intelligence et du cœur, c'était — ce qui est plus rare encore — un caractère ferme, une de ces âmes intrépides que, devant l'appel du devoir, rien, ni personne ne faisait plier.

Frédéric Clément, dans un temps bouleversé, avant la grande guerre, par tant de spectacles démoralisants et agité par tant de passions mouvantes et contradictoires, apparaissait à la fois avec la clarté d'un phare et la solidité d'une ancre ! Il demeurait attaché à ses doctrines, et avec quelle fermeté !

Quand tant de Philintes mettaient, pour ainsi dire, comme épigraphe, les uns à une quotidienne abdication, et les autres, à leurs petites lâchetés, le vers célèbre :

Il faut fléchir au temps sans obstination,

quel réconfort moral c'était pour tous ceux qui le connaissaient de s'entretenir avec Frédéric Clément. Non pas qu'il fût un Alceste. S'il en avait l'inflexible vertu, il n'en avait ni l'étroitesse d'esprit, ni les emportements déréglés. Fré-

déric Clément était avant tout et par-dessus tout : une conscience.

Ceux qui l'abordaient pour la première fois étaient un peu déconcertés par le premier contact. Clément était réservé, froid, de manières un peu brusques. Au dire de ceux qui, comme notre excellent confrère André Paillet, ont connu son père, M. Charles Clément, les traits rudes de celui-ci, son nez fort, son allure générale assez âpre se sont transmis, avec une étonnante fidélité, à son fils Frédéric.

Mais chez celui-ci, sous une apparence un peu fruste et rugueuse, quel esprit délié et quelle âme sensible !

L'amitié presque trentenaire qui nous unissait, la communauté de nos occupations, de nos goûts et de nos opinions, me vaut aujourd'hui l'honneur expressément réservé par lui-même de la rédaction de cette notice. Honneur enviable, mais périlleux ! car comment ne pas apparaître incomplet ou inégal devant un tel modèle ?

Frédéric Clément était né le 4 août 1869, à Fleurier, pittoresque bourg de la partie de la Suisse toute proche de l'arrondissement de Pontarlier. Ses parents passaient là leurs vacances, chez M. Fritz Berthoud, le beau-père de M^{me} Clément mère, que Frédéric considéra toujours comme son grand-père.

M. Fritz Berthoud était conseiller national, membre du grand Conseil du canton de Neuchâtel. Ce fut lui qui initia Frédéric Clément à l'étude des institutions politiques de la République helvétique et lui donna la passion de la liberté.

Par sa famille paternelle, dont le nom véritable était Clément-Grandcourt — nom repris et porté aujourd'hui avec honneur par son frère le colonel Abel Clément-Grandcourt — Frédéric se rattachait à notre ancienne province du Berry.

Son père, Charles Clément, républicain intransigeant sous l'Empire, alliait à ses convictions politiques accentuées un penchant très vif pour les Beaux-Arts, ce qui lui valut, pen-

dant de longues années, les fonctions de critique d'art au *Journal des Débats*, fonctions qu'il exerça brillamment.

La mère de Frédéric Clément, maîtresse de maison accomplie, qui a laissé à tous ceux qui l'ont connue l'impression d'une femme à la fois accueillante et réservée, souriante et grave, survécut de longues années à son mari, mort en 1887, assez longtemps pour être témoin des succès de son fils, pas assez pour être torturée par sa fin douloureuse.

Dès son plus jeune âge, Frédéric Clément manifesta les dispositions les plus étonnantes pour le travail. Il avait à peine deux ans que son père écrivait de lui : « La précocité du petiot m'inquiète et je voudrais bien savoir comment l'enrayer. »

A huit ans, relevant d'une rougeole qui avait interrompu ses études pendant trois semaines, il était premier au cours qu'il suivait avec un maximum de points, battant de deux points sa camarade Genevière Taine, la fille de l'illustre historien.

Au lycée Fontanes (aujourd'hui Condorcet), où il entra en troisième, le 16 octobre 1882, au lendemain de ses treize ans, Frédéric Clément frappa tous ses camarades par l'étendue de ses connaissances littéraires et le caractère déjà accusé de sa personnalité.

A treize ans, il avait lu toutes les œuvres maîtresses de la littérature française : Corneille, Racine, Molière, en entier, le théâtre et la plus grande partie des poésies de Victor Hugo, Lamartine et même les auteurs alors contemporains, notamment Sully-Prudhomme.

Après avoir remporté plusieurs prix, dont un premier prix de français au Concours général, Frédéric Clément était, en 1888, bachelier ès lettres et ès sciences. L'heure était venue pour lui de prendre un parti sur la carrière qu'il allait suivre. Les parents de Clément auraient voulu le voir entrer à l'École normale. Mais lui ne s'y sentait pas porté par ses goûts.

Le souvenir d'un voyage en Allemagne imposé quelques

années auparavant par les parents de Clément à notre ami, voyage qui s'était un peu brusquement terminé, n'était pas fait pour les engager à faire violence à ses désirs. Le père de Clément, voulant que son fils se perfectionnât dans la connaissance de la langue allemande, l'avait envoyé dans une famille de Moraves, habitant dans le grand duché de Bade. Parti pour plusieurs mois, Frédéric revint, à la stupeur des siens, au bout de trois semaines, indigné du manque de tact de ses hôtes à l'égard des Français et de la France. C'était sans doute après notre défaite de 1870. Mais qui oserait aujourd'hui affirmer que notre victoire, que Clément n'a pas eu la suprême consolation de connaître, a eu au moins pour résultat de modifier l'état d'esprit de ces Teutons dont, dans l'ardeur frémissante de ses dix-sept ans, notre ami n'avait pu supporter l'arrogance ! Désormais le parti de Clément était pris : il commença à suivre les cours de l'École de Droit, avec le dessein de se consacrer au barreau.

C'est à l'École de Droit, en 1888, que j'entrais en relations avec lui. La campagne boulangiste commençait alors à agiter le quartier latin. Elle ne nous séduisit ni lui, ni moi. Et peut-être consacra-t-on à lui opposer des arguments, tout en devisant le long de la rue Soufflot et du boulevard Saint-Michel, un temps précieux dérobé à l'étude méditative du Code de procédure civile et des premiers rudiments du droit romain.

Clément dut interrompre ses études de droit pendant l'année 1889-1890, pour accomplir son année de service militaire comme engagé conditionnel au 27^e régiment d'infanterie, à Dijon. Il en sortit promu au grade de caporal, ce même grade avec lequel il devait servir au début de la guerre de 1914.

C'est le 26 octobre 1892 que Frédéric Clément se fit inscrire au Barreau de Paris, tout en étudiant longuement la procédure civile à l'étude d'avoué de M^e Benoit et la procédure commerciale à l'étude d'agréé de M^e Garbe.

Lorsqu'il eut gagné ses premiers honoraires, il en fit un usage qui n'est pas courant au Palais et qu'expliquent à la fois son goût très vif pour les lettres et les arts, sa passion des voyages et aussi le bon marché des moyens de transport en l'heureuse année 1894 : il partit tout d'une traite pour Corfou, que lui fit admirer son ami Politis, le futur ministre de M. Venizelos, et de là pour Athènes où sa mémoire impeccable lui permit de se réciter à lui-même la célèbre prière sur l'Acropole et où, par un de ces splendides soleils couchants qui font frissonner d'émotion les plus insensibles, son sens artistique lui fit goûter pleinement, en contemplant le temple de la Victoire Aptère et ce qui reste des Panathénées, « la suavité du marbre ».

En 1896, Clément concourut pour le secrétariat de la Conférence des Avocats avec un grand succès. Quand la liste des nouveaux secrétaires fut officiellement connue, il y figurait avec le n° 3. Mais il ne fut pas sans savoir que les secrétaires en exercice lui avaient donné un rang meilleur.

Se croyant victime d'une injustice, il donna aussitôt sa démission de secrétaire avec cette ferme résolution dont il fit preuve si souvent au cours de sa trop brève existence.

Puis, l'année suivante, se sentant sûr de lui, il concourut à nouveau devant le même bâtonnier dont il n'avait pas accepté la précédente décision. Cette fois, il obtint la seconde place due à son remarquable talent, le futur lieutenant et avocat général Mornet obtenant la première.

Cet incident se termina en somme à l'honneur du juge, qui n'avait pas tenu rigueur au candidat de sa protestation primitive, et à l'honneur du candidat sûr de lui-même et de son droit. Il méritait de ne pas demeurer ignoré, car il éclaire d'un trait vif la fière indépendance de caractère de Frédéric Clément.

Notre ami choisit comme sujet de son discours de rentrée à la Conférence du stage, en novembre 1898, l'éloge de Gambetta.

A dire vrai, ce discours, qui constitue un morceau d'éloquence achevé, est surtout une étude d'une haute impartialité, sur le grand orateur.

Frédéric Clément, qui avait pour les problèmes et la vie mouvementée de la politique une passion qui remontait à ses plus jeunes années, sut éviter en parlant de Gambetta, à la Conférence du stage, l'écueil de prononcer, dans une assemblée judiciaire, une harangue politique.

Il s'attacha d'abord à montrer à ses auditeurs Gambetta au Palais de justice et comme, ainsi envisagé, le sujet traité eût risqué d'apparaître à la fois un peu mince et trop bref, il traça ensuite de l'éloquence du grand orateur et des sentiments essentiels qui en avaient donné la source inépuisable un superbe tableau dont les traits, aussi éloignés d'une plate apologie que de ceux d'une critique perfide, donnent à l'ensemble du discours son véritable caractère : celui de l'hommage indépendant d'un bon Français.

A-t-on jamais mieux analysé que ne le fit Clément à cette occasion l'art oratoire de Gambetta ?

« Dans ses discours, dit-il, il ne faut pas chercher la perfection de la forme.

.....

« Il avait en particulier l'horreur du verbe, un bonheur inégal dans le choix des expressions, un goût démesuré pour les phrases incidentes qui emportaient sa pensée, au simple choc d'un mot, dans une direction nouvelle et lui faisaient abandonner, inachevée et haletante, l'idée qu'il avait entrevue. On trouve, en revanche, dans ses discours, un mouvement extraordinaire, une « allure » oratoire sans rivale, une abondance inépuisable et rarement monotone dans le développement, le don prodigieux des formules. Mais on y trouve surtout la gravité de ton, la possession de pensée, la faculté d'adaptation qui conviennent à l'enseignement d'une véritable philosophie sociale. »

Et quelle appréhension vraie de la « compréhension large et généreuse » qu'avait Gambetta du rôle de la France

dans le monde et son histoire. Et comme est délicatement souligné « l'éclectisme pieux » qui faisait de lui à la fois l'admirateur de Voltaire et le dévôt de Jeanne d'Arc.

« Il aimait la France, conclut Clément dans une émouvante péroraison, comme on aime une blessée sur laquelle on se penche pour saisir sur ses lèvres le souffle renaissant de la vie. Et je pense que si l'on eût voulu rendre à sa mémoire l'hommage qu'il eût désiré, plus que le fracas des apothéoses, on aurait écrit sur sa tombe, dans le cimetière écarté où il repose au sein de la nature voluptueuse dont il était l'enfant, une ligne, une seule ligne, le vers que Victor de Laprade adresse à la France vaincue :

Je t'aimais glorieuse et t'adore insultée.

La rare perfection de la forme dont témoigne ce discours de Frédéric Clément, chacun de ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre, soit au Palais de Justice, soit à la Conférence Molé, soit même dans les réunions populaires, la retrouvent dans le souvenir de ses plaidoiries ou de ses harangues.

C'est que, ayant reçu en partage les dons les plus précieux de l'esprit, les ayant ensuite développés par des études classiques, approfondies, qui n'étaient pas pour lui une corvée mais une joie, il les a, jusqu'aux derniers jours de sa vie, cultivés par un effort soutenu.

« La perfection de la forme, quoi qu'en pensent certains improvisateurs de cabinet, disait-il dans son discours sur Gambetta, n'est pas compatible avec l'absence de préparation. »

C'est la même pensée qu'exprimait un jour un grand orateur politique, Jaurès, que nous félicitons d'un merveilleux discours sur la réforme électorale, visiblement improvisé, et que plusieurs de ses auditeurs encourageaient à persévérer dans cette voie.

« C'est, répondit-il en hochant la tête, parce qu'on a beaucoup préparé qu'on peut parfois se permettre d'improviser. »

Frédéric Clément avait, lui, un tel respect de son auditoire et de lui-même qu'il n'a, je crois, jamais improvisé un discours.

Mais son genre de préparation n'était pas à la portée de tous ceux qui parlent en public.

Il écrivait un discours, comme les nombreux articles qu'il publia dans la presse, pour ainsi dire d'un seul jet, presque sans ratures, se levant parfois un instant de sa table de travail pour se rasseoir presque aussitôt et reprendre un instant la plume à peine abandonnée.

Il semblait savoir déjà son discours en l'écrivant. Arrivé au dernier mot et le point final posé, il n'avait pas besoin d'apprendre ce qu'il avait écrit.

Il le savait imperturbablement sans même qu'il lui fût nécessaire de se relire.

Avec de tels dons naturels et une si grande facilité de travail, Frédéric Clément était en droit d'espérer au Barreau une brillante carrière.

Mais pour lui, comme pour bien d'autres, elle se dessina lentement. A ses débuts au Palais, il fut pendant quelque temps le collaborateur de M^e Bertin, sans toutefois se borner à ce rôle exclusif qui n'aurait pas suffi à remplir son activité.

Clément ne se résignait pas à s'incliner devant le vieil adage d'après lequel « la profession d'avocat veut l'homme tout entier ».

Tout en plaçant chaque semaine autant que les clients voulaient bien lui en fournir l'occasion, il consacrait souvent ses dimanches à parcourir la France, répandant sur les auditoires les plus variés, tantôt pour la Ligue des contribuables et tantôt pour l'Association nationale républicaine, la propagande des idées raisonnables et des programmes équilibrés qu'il savait parer de l'attrait de sa captivante éloquence.

La Conférence Molé, où il remporta d'éclatants succès, l'avait élu président en 1898. Presque à la même époque,

il devint avocat de la légation suisse à Paris, et le directeur de *La Gazette de Lausanne*, M. Édouard Secretan, qui devait, par la suite, devenir son beau-père, lui confia dans son journal, fort estimé et très lu, la rubrique des « Lettres de Paris » où, pendant quinze ans, Clément écrivit de très nombreux articles d'une forme toujours parfaite, mise au service d'une pensée claire et souvent profonde et d'un esprit alerte et aiguisé.

En 1899, Frédéric Clément épousa, à Lausanne, M^{lle} Secretan, qu'il connaissait depuis longtemps et dont il avait pu apprécier à la fois les qualités physiques, la valeur morale et la rare distinction. Il devait trouver dans cette union le bonheur que sa nature d'élite méritait, bonheur bientôt accru par la naissance de deux fils, aujourd'hui dignes continuateurs de leur père.

Désormais Frédéric Clément redoubla d'efforts et de travail. Fondateur avec M. Eugène Motte, alors maire et député de Roubaix, de la Fédération républicaine, il en devint le secrétaire général en 1902.

Puis, il entra successivement à la *République Française*, au *Journal des Débats* et collabora à *l'Opinion*.

Bien que Frédéric Clément ait souvent plaidé, principalement pour des Sociétés de navigation, de transport, d'électricité et aussi pour des villes et des journaux, il n'est pas possible de faire revivre ici les traits caractéristiques de son talent d'avocat. Le propre de la parole et surtout de la parole judiciaire est de s'évanouir à peine prononcée. Si on a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, on a peut-être, à l'inverse, moins de temps encore pour goûter, comme il convient, la plaidoirie d'un avocat. Aussi un usage consacré par une sagesse plusieurs fois séculaire veut-il que la gratitude des intéressés précède les plaidoiries au lieu de les suivre !

D'ailleurs, chez Frédéric Clément, l'avocat valait le journaliste et l'orateur politique. Ses plaidoiries étaient composées avec le même art que ses articles.

Qui relira les uns se rappellera les autres et, s'il ne le a pas entendues, pourra croire qu'il les entend. N'est-ce pas, par exemple, une vraie plaidoirie que l'article qu'il écrivit, en 1902, dans la *Gazette de Lausanne*, sous le titre « Congrégation et Liberté »

Frédéric Clément y riposte, — avec quelle haute impartialité, lui qui appartient à la religion protestante! — et avec quelle puissance d'argumentation, aux sophismes qui avaient cours à cette époque dans la presse d'extrême gauche et jusqu'à la tribune du Parlement.

« On reproche au congréganiste, écrivait-il, de souscrire à trois vœux : de pauvreté, d'obéissance et de chasteté qui seraient contraires à l'ordre public. Qu'est-ce que cela veut dire? Tout simplement que ces vœux, parce qu'ils restreignent la liberté morale ou la liberté économique de l'individu, ne sont pas susceptibles de recevoir une consécration légale, de servir de base à une action en justice, de créer une obligation civile. Mais ils ne sont pas illicites. Oublions donc un peu qu'il s'agit d'hommes revêtus d'une soutane. Prenons le vœu de chasteté, dont M. Waldeck-Rousseau nous a déclaré un jour qu'il était contraire à la morale, ce qui a un peu dérouté nos notions antérieures. Disons, si vous voulez, pour plus de simplicité, le vœu de célibat. Je puis m'engager vis-à-vis de moi-même à ne pas me marier. Je peux même m'y obliger par écrit vis-à-vis d'un tiers. Si je manque à mon engagement, ce tiers ne pourra pas me réclamer des dommages-intérêts, comme il aurait le droit de m'en réclamer si je m'étais obligé à ne pas lui boucher sa vue. Mais c'est tout. Et parce que j'ai souscrit à ce vœu, je n'encours aucune déchéance. Je puis être électeur, député, pharmacien, gensdelettres. Et qui donc me contesterait le droit d'être instituteur?

« Je suppose maintenant que je m'associe avec un certain nombre de mes pareils, soit pour prier en leur société, soit pour soigner des incurables, soit pour fabriquer de la chartreuse, soit même pour enseigner l'histoire sainte à

de jeunes moutards. J'accomplis encore un acte licite, au même titre que les membres d'un comité électoral ou d'une société savante. Mon vœu n'est pas l'objet de l'association; il n'est que la condition d'admission. J'ai donc fait une chose permise en m'associant avec des hommes qui s'y sont obligés comme moi. La réunion de deux actes permis ne saurait constituer un acte illicite. La réunion de deux actes, dont aucun n'emporte de déchéance, ne saurait emporter une déchéance. Qui s'inscrirait en faux contre ces déductions? Et faut-il donc dire : vérité sous la redingote, erreur sous la soutane? »

Clément revint, sous une autre forme, sur le même sujet, au lendemain de la séance du Sénat du 19 novembre 1903 où Waldeck-Rousseau tenta sans succès de renverser le cabinet Combes en s'opposant au vote d'un amendement accepté par le gouvernement qui retirait aux congrégations, même autorisées, le droit d'enseigner.

Cette suite de sa plaidoirie de la *Gazette de Lausanne* parut dans la *République Française*.

Clément y traça d'abord le portrait de Waldeck-Rousseau :

« Qui peut se flatter de connaître exactement cet homme énigmatique? Cependant ceux-là ne doivent pas se tromper qui affirment que dans cette enveloppe glaciale et sous ce masque impassible, se cache une sensibilité aiguë. Il s'y mêle peut-être, au sens le plus honorable du mot, un peu d'orgueil. Sa sensibilité souffre des abandons, qui ressemblent à des trahisons. Son orgueil lui rappelle qu'il est une force, et saigne de la sentir inutile ou méconnue. Ajoutez à cela qu'une nature d'artiste et de dilettante le prédispose mal au combat et vous aurez, peut-être, dans la mesure incomplète où elle peut être donnée, l'explication d'un des hommes les plus intéressants, les plus complexes et les plus déconcertants qui aient paru depuis trente ans sur la scène politique. »

Puis analysant le discours de Waldeck-Rousseau et les causes de son insuccès, il écrivait :

« L'ancien président du Conseil a reproché à ses successeurs de manquer d'opportunisme, d'avoir peu de doigté de marcher trop vite, et d'imposer à la nation de trop lourds fardeaux. Il n'a pas combattu l'arbitraire au nom de la liberté; il l'a combattu au nom du budget. Il n'a pas dit à M. Combes : Vous avez tort de violer les principes libéraux parce que ces principes sont l'essence de la République; il lui a dit : Vous avez tort de les violer parce que cela vous coûtera trop d'argent. Il ne lui a pas dit qu'il était un malfaiteur; il lui a dit seulement qu'il était un maladroit.

« Et c'est pour cela que son discours n'avait pas l'intérêt accoutumé! Si c'est la même politique qu'on doit faire, il importe peu qu'on la fasse avec une finesse élégante et prudente, ou avec la brutalité d'un sanglier en délire. Elle reste ce qu'elle est, c'est-à-dire mauvaise. Seul peut-être, à l'heure actuelle, M. Waldeck-Rousseau a l'autorité nécessaire pour revenir sur cette politique, dans la genèse de laquelle il a sa part de responsabilité. Mais alors — et rien ne sera plus honorable — qu'il le dise carrément et sans détour. S'il veut monter sur la machine, lancée à toute vapeur, qui entraîne la France vers je ne sais quels abîmes, il ne suffit pas qu'il serre les freins, il faut encore qu'il change de route. »

Ces articles ne donnent pas seulement une idée complète de la force de pensée et de la finesse de style de Frédéric Clément. Ils aident à mieux pénétrer l'âme de ce grand libéral et expliquent la détermination qu'il prit, précisément au cours de cette même année 1903, quand il envoya au procureur de la République de Versailles sa démission de suppléant de juge de paix du canton de Sèvres, magistrature modeste sans doute mais à laquelle il tenait beaucoup, car il l'exerçait au milieu d'une population qui avait appris à l'estimer en le voyant chaque année se dévouer

aux intérêts de la commune de Garches, où sa mère possédait une agréable propriété.

La lettre de démission de Frédéric Clément était comme le couronnement de ses articles où vibraient une indignation qui trouvait hélas ! de nouveaux aliments dans la politique du moment.

« Monsieur le Procureur de la République, écrivait Clément, j'ai l'honneur de vous adresser, en vous priant de la transmettre à M. le Garde des Sceaux, ma démission de mes fonctions de premier suppléant du juge de paix du canton de Sèvres.

« Cette démission est déterminée par des motifs politiques ; je désire ne pas être exposé à l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901.

« Je ne crois pas avoir besoin de vous dire que je n'obéis pas à des préoccupations confessionnelles. Républicain et protestant, je suis fermement attaché à la suprématie du pouvoir civil ; mais je me refuse à reconnaître, dans la politique actuelle, le respect des traditions libérales au milieu desquelles j'ai grandi.

« Désireux de ne pas me soustraire à l'accomplissement d'un service public, j'ai gardé le silence tant que j'ai pu croire que la loi du 1^{er} juillet 1901 n'était qu'une loi de précaution et de surveillance !

« Aujourd'hui qu'il apparaît, avec la clarté de l'évidence, qu'elle porte atteinte à la liberté de l'enseignement, à la liberté même de la croyance, je considère qu'il est d'une loyauté élémentaire de vous prévenir que le Parquet ne pourrait pas compter sur mon concours pour en assurer les dispositions. »

Le Garde des Sceaux de l'époque — dont le nom n'est pas essentiel ici — répondit par une lettre en style officiel à la ferme et hautaine protestation de Frédéric Clément.

Celui-ci fut révoqué des fonctions dont il s'était volontairement démis. Tardive et dérisoire revanche d'un autoritarisme déçu d'avoir été à la fois dénoncé et devancé.

Bien que celui-ci parût interminable à tous ceux qui avaient le souci de la liberté, il finit par s'effondrer quelque temps avant les élections législatives générales de 1906.

A ces élections, Frédéric Clément fut sollicité par les comités républicains progressistes du Havre de poser sa candidature contre le député sortant. Bien qu'il sût qu'il allait à une bataille difficile, et avec plus de chances de la perdre que de la gagner, Frédéric Clément n'hésita pas à accepter de courir des risques qui doubleraient pour lui l'attrait du devoir.

Sa campagne électorale fut étourdissante d'ardeur, d'éloquence et de verve.

Elle débuta par une grande réunion où Clément se raconta, pour ainsi dire, à ses auditeurs. Ceux-ci étaient en immense majorité — suivant une expression qui doit sembler bien archaïque aux générations d'aujourd'hui — des « antidreyfusards ».

Clément, avec autant de simplicité que de loyauté, leur annonça qu'il avait professé sur ce sujet brûlant une opinion diamétralement opposée à la leur.

« J'ai pris parti, dit-il, dans cette crise judiciaire et politique qui a troublé la fin du dernier siècle et le parti que j'ai pris pour la revision du procès Dreyfus n'a pas été celui de la majorité de mes amis politiques. Je tiens à ce que vous le sachiez pour qu'il n'y ait pas d'arrière-pensée et de surprise entre nous et que vous ne puissiez pas me reprocher un jour de vous avoir trompés.

« Je peux m'exprimer librement sur ces choses : la personnalité de M. Alfred Dreyfus a complètement cessé de m'intéresser depuis le jour où il a accepté sa grâce.

L'attitude des hommes politiques qui, après avoir affecté de combattre au nom de la justice et du droit, ont profité de la conquête du pouvoir pour fouler aux pieds tout droit et toute justice ne m'inspire qu'un sentiment de révolte et de dégoût.

« Je n'ai rien eu de commun avec la dreyfusienne poli-

tique, je n'en ai jamais été solidaire; mais je me suis expliqué avec netteté et souvent avec la véhémence qui est dans mon caractère sur les questions de légalité et de droit naturel qui ont été posées à l'époque dont je parle, et si ces opinions me sont reprochées, je ne suis homme ni à m'en excuser ni à les démentir. C'est à vous de voir si vous acceptez cela. »

Et Clément poursuivit sa confession courageuse en rappelant que fidèle à lui-même et à son amour de justice, il était allé devant le Sénat, transformé en Haute-Cour, tenter d'arracher, en décembre 1899, à cette juridiction politique notre confrère M. Eugène Godefroy, royaliste, accusé de complicité avec Paul Déroulède, ce qui était matériellement faux et d'ailleurs manifestement absurde quand on rapprochait l'accusation de l'attitude antérieure de l'accusé, qui s'était signalé souvent, à la tribune de la Conférence Molé notamment, par de nombreux et véhéments discours contre la politique plébiscitaire.

Le témoignage de Frédéric Clément avait contribué grandement à faire acquitter M. Eugène Godefroy par la Haute-Cour, mais sa loyauté, son esprit et son éloquence ne suffirent pas à le faire élire par la majorité des électeurs du Havre.

Son adversaire lui avait principalement reproché non ses opinions politiques — lui-même ayant été jadis républicain modéré — ni son protestantisme — lui-même appartenant comme Clément à la religion réformée — mais ce fait incontestable qu'il n'était pas du Havre.

Clément eut une jolie riposte : « Mon adversaire me reproche de n'être pas du Havre. Que n'est-il aussi exigeant pour son fils que pour moi-même, car il l'a envoyé se présenter dans les Basses-Alpes contre le comte Boni de Castellane, un député sortant, qui est tellement « local » qu'il porte le nom même de l'arrondissement qu'il représente à la Chambre. »

Le plus grand nombre des bulletins de vote ne fut malheureusement pas du même côté que les rieurs.

Clément avait groupé cependant, au second tour de scrutin, près de 6.000 voix, sur un peu plus de 13.000 suffrages exprimés.

Il reprit sans amertume, après son échec électoral, ses occupations professionnelles au Palais de Justice et dans la presse.

Sa plume de journaliste et sa parole de conférencier, qui s'étaient prodiguées au service des justes causes, avaient trouvé à en défendre une nouvelle : la réforme électorale par la représentation proportionnelle.

Ses attaches de famille avec la Suisse l'avaient familiarisé depuis longtemps avec cette question, si nouvelle alors pour la quasi unanimité des citoyens français. Frédéric Clément apporta à la défense de cette idée de justice (avec quelques amis dont je m'honore d'avoir été) une richesse et une force d'argumentation qui préparèrent et soutinrent de la manière la plus efficace la campagne proportionnaliste, organisée et poursuivie ensuite dans toute la France par une pléiade d'hommes politiques de tous les partis, sous la direction éclairée et persévérante de M. Charles Benoist.

Si cette campagne n'a pas encore complètement abouti, on peut du moins constater que, sans elle, plusieurs gouvernements, qui l'ont soutenue, auraient été conduits à ignorer, sinon à combattre, le principe même de la réforme électorale. La loi de 1919, qui n'en a consacré sans doute qu'une application partielle et embryonnaire, mais qui a du moins brisé le mode majoritaire ancien, n'aurait pas été possible. Et les élections du lendemain de la plus grande des guerres se seraient faites, après un si formidable bouleversement, au milieu des polémiques empoisonnées, des surenchères meurtrières et des coalitions sans honneur du scrutin d'arrondissement!

Frédéric Clément, qui n'a, hélas! pas pu voir les fruits, heureux de ses efforts passés, a contribué naguère, en instruisant les esprits, à sauver la France de ce péril, qui aurait pu être pour elle un péril de mort.

La campagne pour la représentation proportionnelle avait achevé de mettre en lumière dans la presse la personnalité de Frédéric Clément. Mais lui, désireux de se consacrer plus complètement à sa profession d'avocat, annonçait le dessein de ne plus accepter de candidature politique.

Pourtant, une occasion s'offrit à lui en 1910 de se présenter dans la circonscription de Versailles, dont faisait partie la commune de Garches, où il exerçait depuis de longues années les fonctions de conseiller municipal. Le député sortant, M. Gauthier de Clagny, dont le talent oratoire et l'esprit avaient si souvent honoré la tribune parlementaire, avait pris la résolution de quitter la vie politique.

Frédéric Clément fut pressenti par le député sortant sur une acceptation éventuelle de candidature. Il refusa presque aussitôt. J'ai de sérieux motifs de croire que ce fut moins pour une raison de principe que parce qu'il avait su qu'à son défaut la candidature serait offerte à un de ses meilleurs amis. Celui-ci tenta de le faire revenir sur son refus. Peine inutile ! Clément fut inébranlable, prétextant sa volonté de n'être point candidat, ni là, ni ailleurs. Il fit plus. Il alla prendre la parole au Congrès politique chargé de désigner le candidat de son parti et, avec son éloquence habituelle, se fit, en l'absence de l'ami pour lequel il s'était volontairement effacé, le champion de sa candidature. Celle-ci rencontra, après l'agrément du Congrès, la faveur du corps électoral. Comment l'ami en question aurait-il pu oublier, en rédigeant cette notice consacrée à la mémoire de Frédéric Clément, tant d'abnégation, de délicatesse et de grandeur d'âme ?

Quelques mois après, quand s'ouvrit la période électorale de 1910, Clément finit d'ailleurs par céder aux instances de ses anciens électeurs du Havre que sa campagne précédente avait enthousiasmés.

Malheureusement, le destin lui fut encore contraire.

Chacun de ses amis se révolta contre une injustice du sort aussi persévérante. Ce fut lui qui apaisa ceux qui s'indignaient le plus en détendant leur esprit par quelques bons mots. Il en était prodigue.

Souvent, dans les couloirs du Palais de Justice, on le voyait passer, l'allure un peu pesante de l'homme habitué aux longues marches. Brusquement, un sourire fugitif errait sur son front et plissait ses lèvres, cependant que sa main droite caressait lentement sa barbe. Frédéric Clément venait de s'amuser lui-même à la trouvaille d'une antithèse spirituelle ou d'un jeu de mots piquant.

Un jour, il m'annonça le mariage d'un ami commun, resté longtemps célibataire et qui semblait devoir le demeurer.

Le mariage en question était ce qu'on est convenu d'appeler matériellement un beau mariage, en ne donnant pas toutefois à ce qualificatif la plénitude de son sens esthétique.

Comme je manifestais quelque incrédulité, Clément me donna des explications supplémentaires, puis conclut gravement : « Il n'y a pas de doute, l'affaire est dans le sac, et le sac est dans l'affaire ! » Notre ami se plaisait beaucoup à ces jeux de l'esprit qui ravissaient encore plus ses auditeurs que lui-même. Comment se les rappeler tous ?

Par bonheur, un article étincelant paru dans la revue *L'Opinion* et consacrée à un de nos éminents confrères du Barreau — nommé dans l'article — nous a été conservé. C'est un petit chef-d'œuvre de grâce spirituelle, assaisonné d'une pointe de malice et bien dans la manière de Frédéric Clément.

« Me X... ne donne pas seulement à dîner, ce qui est à la portée de tous ceux qui ont un cuisinier. Il sait donner à dîner, ce qui n'est pas, à beaucoup près, la même chose. Réunir des convives qui se connaissent et qui se conviennent, procurer à chacun à table le voisinage qu'il aurait lui-même choisi, guider la conversation d'une main sûre

et la faire naviguer au large des écueils, placer un compliment avec bonne grâce et sans affectation, observer, en causant avec des femmes du monde, la mesure exacte de la décence qu'elles aiment et de la liberté qu'elles permettent, et, pendant trois heures, garder le sourire sans qu'il trahisse l'effort — quel art prodigieux et subtil ne faut-il pas à cela?

« Personne ne le pratique avec une plus dextre maîtrise que M^e X...

« Le malheur et l'injustice, c'est que son talent de maître de maison a fait un peu de tort à son talent d'avocat. Quand on parle de lui, on parle de ses réceptions beaucoup plus que de ses plaidoiries, et l'on néglige, pour l'art où il est supérieur, celui où il est simplement excellent.

.....

« Il n'y a pas d'exemple que d'un adversaire il se soit fait un ennemi. S'il faut à tout prix lui trouver un défaut, c'est peut-être ce qui lui manque. L'homme a besoin, pour être complet, de quelques obscurs blasphémateurs. M^e X... n'en a pas. Je crois que de son côté il ne déteste personne, et par là il est unique en son espèce. Nul ne peut se vanter de lui avoir entendu risquer même un sarcasme. Ce n'est pas qu'il n'ait assez d'esprit pour trouver un bon mot, mais il a assez de présence d'esprit pour le retenir. Quand il a proclamé le talent des autres — et par là il ressemble à ses confrères — il n'y ajoute pas de réserves — et par là il s'en différencie. »

Comment résister au désir de citer encore ce tableau si bien venu, des diverses formes de talent de nos anciens bâtonniers, que Clément traça, en un saisissant raccourci, dans un de ses articles de la *République Française* :

« Quelle variété dans le talent de ces maîtres ! M. Beto-
laud, qui est la dialectique faite homme ; M. Bourdillon,
qui en est la séduction même, avec une nuance de gravité
souriante qui n'appartient qu'à lui ; M. Cartier, qui dissi-
mule la trame solide d'une plaidoirie derrière un rideau

d'anecdotes et de souvenirs; M. Labori, qui est le maître de la puissance, et M. Chenu, qui est le maître de l'ironie; et le Bâtonnier d'aujourd'hui, M. Henri-Robert, qui balaie le terrain sous la mitraille de ses phrases courtes, drues, précipitées et dont aucune ne manque son but. »

Tandis que Frédéric Clément esquissait, dans les premiers mois de 1914, d'une plume alerte et pleine de verve, ces silhouettes d'avocats, les heures tragiques s'apprêtaient à sonner pour la France et pour lui. Quand elles furent venues, nous nous revîmes plusieurs fois — en attendant notre réintégration commune dans l'armée — au cours des plus douloureux moments du mois d'août 1914.

C'était l'époque où se succédaient les alternatives des espérances les plus folles et des plus décevantes réalités et où, au titre de journal flamboyant sur les « Cosaques à cinq étapes de Berlin », faisait suite, quelques jours après, le communiqué dramatique qui commençait ainsi : « De la Somme aux Vosges, etc..., etc... »

Je revois encore, dans cet intervalle, Frédéric Clément attendant anxieusement vers minuit, à la rédaction de la *République Française*, le communiqué de la bataille de Charleroi. Sous les phrases prudemment balancées et derrière des réticences de style, il n'était que trop aisé d'apercevoir l'atroce vérité : le recul accentué de nos soldats et, pour la cinquième fois en cent vingt-deux ans, le territoire français ouvert à l'invasion allemande.

Clément, qui appartenait par son âge à la classe 1889, une des plus vieilles classes de la réserve de l'armée territoriale, s'indignait devant ces nouvelles angoissantes, à la pensée de son impuissance et de son oisiveté forcée.

« Je marche bien et je tire bien, me dit-il ce soir-là. Je veux me battre. D'ailleurs, il faut que tout le monde y aille. »

Il agit comme il avait dit.

Le 3 septembre 1914, il s'engagea au 46^e régiment d'infanterie, régiment de l'armée active, illustré par le souvenir de La Tour d'Auvergne.

Je reçus deux fois de ses nouvelles en septembre 1914, après la bataille de la Marne, au régiment où je servais alors. Ses lettres étaient pleines de cet entrain et de cette ardeur qui caractérisent les âmes françaises aux heures de péril. Au début de février 1915, Frédéric Clément, devenu sergent, fut envoyé à sa demande, avec un détachement de renfort, rejoindre son régiment en Argonne.

Ses jours hélas ! étaient comptés ! Le 28 février 1915, il partit avec sa section à l'assaut de la colline de Vauquois. On le vit, avec ses hommes, dépassant les objectifs désignés, tourner le sommet de la crête. Et ce fut fini !

Cette belle intelligence, ce noble cœur avaient cessé de penser et de battre. De son corps même, rien ne fut retrouvé.

Le frère de Frédéric Clément, le commandant Abel Clément-Grandcourt, aujourd'hui colonel, un de nos plus brillants officiers brevetés, s'informa anxieusement, auprès du commandant du bataillon de son frère, du sort de celui-ci. Il en reçut cette belle lettre, hommage émouvant rendu à l'héroïsme de notre ami :

Le 25 mars 1915.

Mon cher Camarade.

Je reçois dans les tranchées — près de V... (1) — votre lettre du 19 mars; je m'empresse de vous répondre, mais, hélas ! les renseignements que j'ai pu recueillir sur votre malheureux frère sont presque nuls.

Clément avait rejoint mon bataillon à...; j'avais, dès son arrivée, apprécié hautement le beau geste qui l'avait poussé à accomplir plus que son devoir; je puis vous dire que souvent nous en avons causé et que son exemple m'a servi à encourager le moral de mes hommes.

Le 28 février, le régiment fut désigné pour attaquer V... : la compagnie à laquelle appartenait Clément vint occuper les tranchées de première ligne d'où elle devait partir. Pendant la longue période d'attente et durant tout le terrible bombardement que notre artillerie effectua sur la position ennemie.

(1) Vauquois.

votre frère eut une attitude superbe. Il réunit ses hommes et, tranquillement, il leur fit une conférence très simple, très touchante, leur rappelant leurs devoirs et les électrisant pour la lourde tâche qui allait leur incomber.

A 13 h. 15, mon bataillon s'élança à l'assaut : la compagnie, d'un superbe élan, s'empara des tranchées allemandes et continuant sa course pénétra jusqu'à quelques mètres de l'église. Votre frère partit avec ses hommes.

A 14 heures, un mouvement de recul s'étant produit aux deux ailes de mon bataillon, mes braves ne purent se maintenir et furent contraints de se retirer jusqu'à leur première position. Depuis, personne dans la compagnie n'a pu donner le moindre renseignement sur le sergent Clément.

Le lendemain, 1^{er} mars, nous avons recommencé l'assaut et avons eu la grande satisfaction de chasser l'ennemi de la moitié du village, que nous n'avons plus lâchée. De nombreuses corvées ont recherché les héros qui étaient restés sur le terrain; aussi bien le 28 février que le 1^{er} mars, on n'a trouvé aucune trace du corps de votre frère. Est-il blessé et prisonnier aux mains de l'ennemi? A-t-il été enseveli lors du deuxième bombardement qui a précédé l'attaque du 1^{er} mars? A-t-il été blessé et a-t-il rejoint, sans se faire inscrire, une formation sanitaire?

Telles sont les éventualités que nous avons envisagées. La dernière — un instant considérée comme presque plausible en raison de certains dires de soldats affirmant l'avoir vu se repliant blessé — n'a pas donné de résultats.

En tout cas, croyez, mon cher camarade, que votre frère a jusqu'au bout accompli son geste magnifique. Il reste au bataillon son souvenir impérissable et, personnellement, je garderai précieusement la mémoire de cet engagé volontaire de cinquante ans qui a voulu se sacrifier pour notre cause.

Avec mes condoléances très profondément affectueuses, recevez l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Commandant C...

Qu'ajouter à ce saisissant témoignage, sinon qu'avant que la famille de Frédéric Clément eût reçu notification, le 8 décembre 1919, que la décoration posthume de la Médaille militaire lui était attribuée, le maréchal Pétain, commandant en chef de l'armée française, lui avait dé-

cerné, le 25 juillet, la citation à l'ordre de l'armée dont voici le texte :

Avocat à la Cour d'appel de Paris, engagé volontaire à quarante-cinq ans dans un régiment d'infanterie, n'a pas voulu accepter les galons d'officier avant d'avoir combattu dans le rang ; brave et beau soldat, a été mortellement blessé en entraînant ses hommes à l'assaut de Vauquois, le 28 février 1915.

M. le Président de la République Raymond Poincaré, au nom de la France, M. le Bâtonnier Henri-Robert, au nom du Barreau, la commune de Garches, en donnant à une rue de la cité le nom de Frédéric Clément, ont tenu, en des circonstances diverses, à rendre à la mémoire de ce héros les honneurs dont il était digne.

Mais un destin impitoyable qui ajoute à la cruauté de la mort n'a pas voulu qu'il nous fût possible d'aller commémorer chaque année son souvenir en pleurant sur sa tombe. Frédéric Clément n'a pas de tombe.

Sa dépouille mortelle est là-bas, dans ce qui reste de la forêt d'Argonne, confondue avec ce sol de France que ce grand mort a tant aimé. Sa chair meurtrie, son sang répandu sur cette terre de l'Est, gardienne traditionnelle de l'indépendance nationale, chair et sang qui font corps avec elle, ne sont-ils pas le douloureux et magnifique symbole du sacrifice héroïque des Français qui font vivre la France ? Sacrifice héroïque qui, cette fois, n'a pas été consommé en vain puisqu'il nous a valu la plus décisive victoire !.

Ceux qui ont aimé Frédéric Clément, tous, sa veuve admirable, ses dignes fils, sa famille, ses amis, ne pencheront pas, pour le pleurer, leurs fronts sur un sol incertain, mais lèveront les yeux vers l'azur, se rappelant la sublime parole du poète sur la sépulture où « le corps trouve une prison, mais où l'âme trouve des ailes » !

Et quelle âme que la sienne, une des plus pures et des plus nobles qui aient palpité sous une enveloppe humaine !

Aussi, au souvenir de Frédéric Clément, de sa vie sans

reproches, de son rare talent, de ses vertus et de sa fin glorieuse, monte irrésistiblement, du cœur aux lèvres, cet hommage suprême par lequel fut autrefois salué un grand héros français :

Cet homme qui est mort faisait honneur à l'homme !